Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260422-C_2026_039-DE

Conseil Communautaire du 9 avril 2026 Délibération n°C_2026_039

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 3 avril 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (44) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, GICQUELLO Bruno, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, MICHEL Rémi, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (4) :
RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, HANGOUET Françoise donne procuration à GICQUELLO Bruno, BELLEC Patrice donne procuration à GUEHO GUILLEMOT Raphaël

Absents excusés (1) :
FLAGEUL Marie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHEDALEUX

Objet : - Déchets - Approbation des tarifs supplémentaires de la redevance service déchets (RSD) 2026 pour les colonnes OMR privatives

Madame la vice-présidente rappelle que le conseil communautaire a voté, lors de la séance du 27 novembre 2025, le maintien d'une redevance service déchets non incitative en 2026 et la mise en place d'une redevance incitative à compter du 1er janvier 2027.

Elle rappelle également qu'un seuil maximum de production d'OMR par semaine a été instauré pour être conservé dans le service publique. Tout usager produisant durant une semaine dans l'année plus de 1500L d'OMR est exclu du service public, excepté les déchèteries, et doit contractualiser une prestation de gestion de ses déchets avec un prestataire privé.

Certains usagers spécifiques sont à la limite du seuil de 1500L d'OMR par semaine et souhaitent disposer d'une colonne privée dédiée.

La grille tarifaire pour les **usagers non ménages** souhaitant une colonne privée est proposée.

La redevance sera composée :
- D'un **abonnement** : identique pour tous les usagers et permettant l'accès au service
- D'un **forfait** : dépendant du nombre de bacs 770L jaunes choisi
    - Ce forfait comprendra 26 levées du chaque bac jaune (destiné aux emballages et aux papiers) et d'une collecte de 1500L maximum par semaine d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

Un **abonnement** de **100€** est proposé au conseil, comme pour l'ensemble des usagers.

La composition des forfaits et les tarifs sont proposés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260422-C_2026_039-DE

Emballages et papiers		**OMR**	Tarif		
Nombre de bacs 770 L	Nombre de levées incluses dans le forfait	Volume inclus dans le forfait	Abonnement	Forfait	Montant total
1	26 levées incluses	Une collecte de 1500 L maximum par semaine Seuil marqué et à respecter	100 €	2 911 €	3 011 €
2				3 256 €	3 356 €
3				3 602 €	3 702 €
4				3 947 €	4 047 €
5				4 293 €	4 393 €
6				4 639 €	4 739 €

Le conseil communautaire est invité :

- **À VALIDER la proposition de tarif 2026 supplémentaires pour les colonnes OMR privatives**
- **À AUTORISER la présidente à signer tout document relatif à ces décisions**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle